

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

## PROCES-VERBAL

N° 2023/01

### DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 31 janvier 2023 à 20 h

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un janvier à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 26 janvier 2023, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

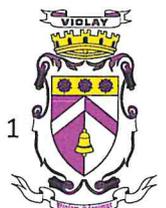
- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique  
PALAIS Jean-Claude  
ESCOFET Danièle  
COLLON Colette  
POIRON Jean-Pierre  
BISSAY David  
SERRAILLE Joëlle  
PERRIER Guy

DENIS Chantal  
CHAVEROT Gilbert  
LANGE Audrey  
GIROUD Marc  
MESSAOUDI-PERRET Merryl  
LAURENT Michel  
BLANCHARD Valérianne

Désignation du secrétaire de séance : SERRAILLE Joëlle



## Ordre du jour :

### **Approbation du PV de la réunion du 13.12.2022**

#### **I - Délibérations**

- Autorisation de déposer un permis de construire concernant la construction d'un préau prévu à côté du city-park ;
- Mise en place d'une amende en cas de récupération de chiens perdus sans collier ;

#### **II - Informations diverses**

- Camping-car park : Résultat de l'année 2022
- CCFE : Informations diverses

#### **III - Questions diverses**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

### **Approbation du PV de la réunion du 13.12.2022**

Le conseil municipal approuve le dernier compte-rendu.

### **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 13.12.2022**

Séance du 13 décembre 2022	
2022.09.01	DM - Budget Espace Tourisme et Loisirs - Violay 1004
2022.09.02	DM - Budget Principal - Commune -
2022.09.03	DM - BUDGET Assainissement
2022.09/04	Renouvellement adhésion à la convention 2023-2025 du CDG pour établissement des dossiers CNRACL
2022.09.05	Délégation au CDG 42 de la mise en place du dispositif de signalement
2022.09.06	Création d'un emploi de vacataire (mission ponctuelle de déneigement)
2022.09.07-01	Approbation du règlement de location des salles
2022.09.07-02	Tarifs des salles au 1er janvier 2023 avec précisions prévus au règlement approuvé
2022.09.08	Maintien du tarif 2022 de location des salles aux personnes ayant signé une convention avant le 08 novembre 2022
2022.09.09	CCFE : Renouvellement de la convention territoriale globale signée avec la CAF
2022.09.10	CCFE : Retrait délibération taxe d'aménagement
2022,09,11	Dm 01 Budget Photovoltaïques
2022.09.12	DM 06 Budget Commune
2022.10.13	DM 07 Budget Commune
2022.10.14	Reprise concessions au cimetière

## I - Délibération

### **2023.01.01 Autorisation de déposer un permis de construire concernant la construction d'un préau prévu à côté du city-park**

Madame le Maire explique que des demandes de subventions ont été déposées pour l'installation d'un City Park et la réalisation d'un préau.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire. Les plans ont été réalisés par Gilbert MARSANDE et signés par l'architecte Philippe DUMAS.

Pour ce projet global, les subventions suivantes ont été accordées :

Département (enveloppe cantonale).....	7 000 €
Région.....	8 000 €
Agence Nationale du Sport.....	16 000 €

Le montant de la dépense 2022 concernant l'aménagement du terrain et le city park s'élève à la somme de 47 131.14 € HT. Des devis ont été demandés pour la réalisation d'un préau.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire l'autorise à déposer et à signer le dossier de demande de permis de construire.

### **Arrêté 2023.03.P - Mise en place d'une amende en cas de récupération de chiens perdus sans collier**

Madame le Maire explique que les agents de la voirie sont fréquemment appelés pour récupérer des chiens en état de divagation sur la voie publique. Le problème surgit lorsque l'animal n'a ni collier, ni numéro de téléphone et qu'il faut retrouver son propriétaire. Le chien est amené au local voirie où il est gardé et nourri en attendant que le propriétaire vienne le récupérer. Si l'animal est pucé, ceci oblige les agents d'emmener le chien chez un vétérinaire, ce qui engendre non seulement un déplacement mais également du temps passé par les agents et la secrétaire de mairie pour retrouver son maître, sans parler du risque toujours possible de morsures.

Madame le Maire propose d'appliquer la loi qui permet de mettre en place une amende en cas de récupération de chiens perdus sans collier et sans numéro de téléphone pouvant l'identifier rapidement.

Cela peut être sanctionné par une amende de 1<sup>ère</sup> classe (montant maximal de 38€), voire de 2<sup>ème</sup> classe si le chien est un animal de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> catégorie (montant maximal de 150€).

Mr Michel Laurent attire l'attention sur les crottes de chiens que l'on trouve un peu partout sur les chemins (ex. Croix Girerd).

Elles sont interdites sur les voies publics, les trottoirs, les espaces verts et espaces de jeux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide d'appliquer la loi et les sanctions de 1<sup>ère</sup> classe ou 2<sup>ème</sup> classe lorsqu'un animal ne peut être identifié.

Vote : 4 abstentions (JP. POIRON – M. LAURENT – V. BLANCHARD – M. MESSAOUDI)

## II - Informations diverses

**Camping-car park** : Résultat de l'année 2022 – document ci-joint

**Ecole** : des travaux vont être réalisés à l'intérieur (peinture, électricité, sol). Ceux-ci sont prévus en Juillet 2023 sauf le couloir en avril.

Une demande d'aide a été déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR, puis auprès du Département

En 2024 : Isolation extérieur Nord

En 2025 : Isolation extérieur Sud

Tous ces travaux seront réalisés en juillet/aout, pendant les vacances scolaires.

L'année prochaine, d'autres dossiers seront déposés pour l'isolation extérieure.

**Maison Médicale** : Il est très compliqué de trouver un médecin.

Mme le Maire essaie de trouver des solutions et propose de réfléchir à la possibilité d'embaucher une secrétaire médicale à mi-temps lors du départ à la retraite de Mme Windel. L'autre mi-temps comprendrait la cantine et la médiathèque.

L'objectif étant de pouvoir attirer des médecins, toutes les solutions sont à étudier.

**PIZZAS** : Un kiosque à pizza sera installé Place Fouillat, par les gérants de Pizza'deux à Feurs. Le principe est un distributeur de pizzas fraîches, cuites ou à faire cuire.

**Formation défibrillateur** : le 15 février prochain à 10 h – salle GROS. Les personnes intéressées peuvent se faire inscrire en mairie. Un maximum de 12 personnes sera inscrit par formation. Les personnes qui désireraient assister à la formation mais n'étant disponibles que les soirs ou le samedi matin peuvent se faire inscrire et, selon le nombre, une date leur sera proposée.

**Gestes de premiers secours** : une formation pourrait être mise en place au cours de cette année avec les pompiers.

**Eoliennes** : Le projet a été accepté par les CDNPS. Les préfets de région auraient dû prendre un arrêté avant fin décembre. Cependant, les Préfets ont changé et cela n'a pas été fait.

**Micro-Crèche/Centre de Loisirs** : De nouveaux projets sont à l'étude suite à l'abandon du projet par Activ. La micro crèche devient indispensable, des familles avec enfants arrivant sur la commune, et déjà plusieurs d'entre elles mettent leur enfant à la crèche des communes voisines tout en inscrivant les plus âgés dans les écoles avoisinantes.

**SIEL** : M. POIRON explique que le SIEL a mis la commune en priorité pour la mise en place des horloges (25 à 30) qui pourront gérer l'éclairage public. La gestion sera faite à distance.

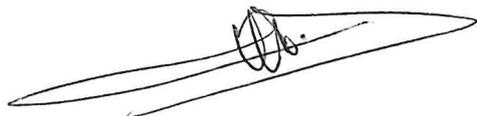
**Quelques dates à retenir :**

- ✓ **10 février à 11 h** : inauguration Loire Habitat & multi service
- ✓ **10 mars à 11h** : 10 ans de l'A89 à l'Espace Violay 1004
- ✓ **26 mars** : Dans le cadre du sentier de la flamme ligérienne, le CDOS (comité départemental olympique) organise des journées autour du sport, dans les villages Sport-Nature, avec les associations et les écoles. L'école publique étant labellisée génération 2024, il semble intéressant que les enfants puissent participer à cette journée qui se déroulera le dimanche 26 mars de 10h à 16h.

**Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2023 :**

- 07 mars 2023
- 28 février 2023
- 28 mars 2023
- 25 avril 2023
- 30 mai 2023
- 27 juin 2023
- 18 Juillet 2023
- 19 septembre 2023
- 07 novembre 2023
- 12 décembre 2023

Le secrétaire de séance,  
Joëlle SERRAILLE



Fait en Mairie, le 31 janvier 2023,  
Le Maire,  
Véronique CHAVEROT

